



2026

Catalogue de formation

Inter - Intra



REPUBLIQUE FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation



Bienvenue dans le catalogue de formation du CREAL PAYS DE LA LOIRE

L'équipe du CREAL Pays de la Loire et son équipe de formateurs.trices vous présentent l'offre de formation 2026. Celle-ci a été élaborée au regard des besoins identifiés sur les territoires en lien avec les nombreuses et profondes évolutions du secteur des vulnérabilités. Ces formations prennent en compte et conjuguent les attentes des différents acteurs : professionnel.le.s, personnes concernées, managers, financeurs, partenaires, ... A ce titre elles sont ajustables selon les contextes et peuvent être déclinées en inter établissements comme en intra établissements selon vos enjeux et ambitions.

Nos missions nous placent au carrefour des orientations des politiques publiques, de leurs déclinaisons concrètes et des attentes de la société civile. Aussi nous espérons que cette offre vous facilitera l'appréhension des profondes transformations en cours et soutiendra la conduite de vos projets et missions.

Véritable levier d'accompagnement au changement et au développement des compétences, la formation continue est conçue en lien avec les autres modalités d'intervention et compétences du CREAL Pays de la Loire : conseil, appui à l'ingénierie et à l'innovation, journées d'études-colloques, groupes de travail thématiques, études et diagnostics, animation de territoire, veille et observation, ...

Vous désirez nous contacter ?

02 28 01 19 19

Pour une formation inter, pour un projet de formation sur-mesure, une étude, un soutien/conseil dans l'accompagnement de vos projets :
info@creai-pdl.fr

Arièle LAMBERT

/ Référente pédagogique et référente handicap

Morgane BATIGNE

/ Assistante Formation et animation du territoire

PRESENTATION DU CREAL

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis sa création il y a 60 ans (par arrêté du 22 janvier 1964 du ministère de la Santé), le CREAL est un organisme régional associatif dédié au décryptage, l'intégration et la mise en œuvre des politiques publiques et sociales en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Pour ce faire, il se veut un espace tiers capable de créer un dialogue entre personnes concernées et professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire. Ce dialogue doit permettre de bâtir les conditions nécessaires, les ententes et attentes partagées entre les parties prenantes dans le déploiement opérationnel des politiques publiques. Les CREAL sont présents sur chaque région française et sont fédérés en réseau au sein de la Fédération ANCREAI.

NOS MISSIONS



NOS DOMAINES D'EXPERTISES

- | Approche inclusive
- | Qualité des prestations et amélioration continue
- | Qualité de la vie au travail
- | Situation de handicap
- | Protection de l'enfance
- | Exclusion et précarité
- | Santé mentale
- | Personnes âgées
- | Parcours et intersectorialité
- | Innovation
- | Ethique
- | Pilotage et management

NOS ATOUTS

Expertise territoriale et connaissance terrain
Connaissance des acteurs locaux et de leurs dynamiques

Au carrefour des différentes vulnérabilités
Expertise sur les politiques publiques et sociales et leur traduction

Accompagnement participatif
Mobilisation des expertises des différentes parties prenantes

LES FORMATEURS DU CREAL

Les intervenants permanents

Aurélien DUTIER

Aurélien Dutier est conseiller technique au CREAL Pays de la Loire et formateur en éthique contemporaine. Il est titulaire d'une Thèse de Doctorat en éthique, Master philosophie et Master en droit public «Ethique, normes et santé ». Il a 15 ans d'expérience en formation et accompagnement en éthique

Richelle HOUNKPATIN

Richelle Hounkpatin est conseillère technique au CREAL Pays de la Loire, elle intervient auprès de structures sociales et médico-sociales, de personnes en situation de vulnérabilité et de partenaires institutionnels dans la conduite de projets et d'actions d'information/formation notamment. Son parcours et ses expériences en ingénierie des organisations et développement de projets et process RH l'ont conduit à s'intéresser aux spécificités de l'Economie sociale et solidaire. Titulaire d'un doctorat en Sciences de Gestion réalisé en partenariat avec un organisme gestionnaire du secteur médico-social, ses domaines d'expertise concernent la stratégie, la gouvernance et le financement des associations, l'évolution des politiques publiques sociales et médico-sociales, l'analyse et l'évaluation des politiques publiques.

Arièle LAMBERT

Arièle Lambert est directrice du CREAL Pays de la Loire, sociologue de formation initiale. Elle a précédemment dirigé le CREAL-ORS Languedoc Roussillon et exercé pendant 15 ans en direction d'un pôle ESMS. Son expérience l'a conduite à piloter de nombreux projets dédiés à la recherche appliquée dans le champ du handicap et de la réadaptation, à la coopération transnationale, aux articulations entre secteurs, à la transformation de l'offre, aux diagnostics territoriaux, à la place des usagers. Elle est auteur et co-auteur de plusieurs rapports et articles en lien avec les dynamiques et enjeux du secteur. Attachée aux articulations entre secteurs, elle a suivi un cycle de formation à la recherche clinique de la faculté de médecine de Montpellier facilitant des modes d'actions transversaux entre soin et accompagnement. Titulaire d'un DU de formateurs d'adultes ainsi que d'un Master de Droit Public-spécialité éthique- elle est formatrice en éthique contemporaine auprès d'ESMS et établissements de santé depuis plusieurs années. Intervenante de l'évaluation - certifiée AFNOR.

Karine LEPEYTRÉ

Karine Lepeytre est conseillère technique au CREAL Pays de la Loire, spécialiste du champ de la protection de l'enfance. Elle a piloté plusieurs services dédiés à l'accueil et à l'accompagnement d'enfants relevant de l'ASE et dédiés aux accueillants familiaux. Titulaire d'un Master 2 Intervention en développement social et d'un DEIS, elle a exercé au préalable comme éducatrice spécialisée pendant 15 ans. Elle a par ailleurs développé des compétences d'intervention dans le champ des addictions, des violences conjugales, du soutien à la parentalité.

Florence PAROIS

Florence Parois est formatrice dans le cadre du programme START –TND au titre de son expertise d'usage en qualité de parent d'enfant en situation de handicap et de sa connaissance du secteur médico-social en qualité d'administratrice d'association organisme gestionnaire. Elle est chargée de mission au sein du CREAL Pays de la Loire pour le programme START CPTS.

LES FORMATEURS DU CREAL

Les intervenants extérieurs

Amélie AVRIL

Amélie Avril est psychologue, titulaire d'un Master II en psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Elle a complété sa formation initiale par un Diplôme Universitaire (DU) en « Autisme et troubles du neurodéveloppement (TND) de l'enfance à l'âge adulte » en 2018, et par un DU en « Neuropsychologie et troubles d'apprentissage » en 2024. Elle a exercé auprès d'enfants et d'adultes dans différents établissements du secteur sanitaire et médico-social (CMP, FAM, CAMSP..). Actuellement, elle travaille à la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO-TND 0-6 ans) de Vendée et dans une équipe d'appui spécialisée dans les TND.

Rachel BARGAIN

Rachel Bargain, de formation initiale éducatrice spécialisée, titulaire d'un DU Autisme et trouble apparenté de l'enfance à l'âge adulte, et d'un DU médiation et gestion de conflit, occupe actuellement des fonctions de cadre socio-éducatif. Elle bénéficie d'une expérience de nombreuses années auprès de jeunes et adultes présentant des troubles du neurodéveloppement

Sophie BIETTE

Sophie Biette est formatrice dans le cadre du programme START –TND au titre de son expertise d'usage en qualité de parent d'enfant en situation de handicap et de sa connaissance du secteur médico-social en qualité d'administratrice d'association organisme gestionnaire.

Isabelle DE GROOT

Après 10 années dans le secteur médico-social, avec comme missions principales la gestion des réseaux sociaux et la création d'outils d'aide à l'expression et la participation des personnes en situation de handicap, Isabelle De Groot se consacre désormais au développement d'outils pédagogiques accessibles (FALC) et à l'accompagnement des associations vers une communication globale adaptée vectrice de plus d'autonomie et d'autodétermination des personnes accompagnées.

Anne DEHETRE

Anne Dehêtre est orthophoniste libérale et enseignante. Elle est formatrice dans le cadre du programme START –TND.

Emmanuel FOY

Emmanuel Foy est président fondateur de l'association PAGO (pair aidance grand ouest). Il est spécifiquement formé pour intervenir comme personne ressource en santé mentale. Il exerce en qualité de Pair Aidant Professionnel et d'animateur conférencier. Il est par ailleurs partenaire de différents projets et dispositifs conduits par le CREAL Pays de la Loire dans le champ de l'expertise d'usage, de l'autodétermination et de la pair aidance.

Céline FREDON

Céline Fredon est cadre de direction, infirmière DE de profession d'origine. Elle est formatrice dans le cadre du programme START –TND.

Astrid FROTIER

Astrid Frotier est psychologue clinicienne, titulaire d'un master en psychologie clinique du développement. Elle a complété son cursus par une formation de 3 ans à l'intervention systémique, et dispose du DIU de l'étude de sexualité humaine à l'université de Nantes. Elle a exercé comme psychologue dans le sanitaire et le médico-social, majoritairement auprès d'un public en soins palliatifs et d'un public âgé. Depuis 2017, elle exerce en libéral, anime des groupes de parole et d'analyse de la pratique et des formations dans les champs de la gérontologie, du handicap et des soins palliatifs.

Stéphanie GUILLET

Stéphanie Guillet est éducatrice spécialisée. Elle est formatrice dans le cadre du programme START –TND.

Elodie JEAN	Maître Elodie JEAN est avocate au Barreau de Nantes, intervient en droit de la Santé et en Droit de l’Action sociale et de la famille auprès des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires. Titulaire d'un DESS en droit de la santé et d'une maîtrise de droit social, ses domaines de compétences sont plus particulièrement le droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, le droit des patients et des usagers, les responsabilités des établissements et des professionnels de santé.
Florian LAFARGUE	Florian Lafargue a un DE de psychomotricien, Master 1 Ethique de la santé, spécialiste des publics avec TND, il intervient en libéral mais aussi au sein d'un CAMPS et CMPP et auprès d'une Unité diagnostic et accompagnement autisme. Il est formateur dans le cadre du programme START –TND.
Nolwenn LAVENUS	Nolwenn LAVENUS, éducatrice spécialisée auprès d'adultes en situation de handicap intellectuel et handicap psychique, exerce dans un service d'accompagnement à la parentalité. Forte d'une expérience de nombreuses années auprès de ce public, en établissement médico-social, en service ambulatoire ou en accueil familial social, elle anime également des formations thématiques. Les thèmes qu'elle propose d'aborder sont issus d'une pratique de terrain comme la parentalité d'adultes en situation de handicap, la vie intime et sexuelle, l'accompagnement à domicile, la citoyenneté. Elle intervient auprès de professionnels mais également auprès de personnes en situation de handicap. Par ailleurs, elle anime de la formation initiale et continue auprès d'accueillantes familiales.
Denis MARCHAND	Denis Marchand est titulaire d'un master en ingénierie sociale et du CAFDES, manager, dirigeant dans le secteur social et médico-social, formateur auprès de managers. Il a accompagné de nombreux changements (restructurations, évolutions d'organisation, régulations d'équipe, évolutions des postures, ...). Il est également intervenant/coach auprès d'équipes de managers et facilitateur en codéveloppement
Fabrice MARTIN	Fabrice Martin est cadre socio-éducatif. Il est aussi formateur dans le cadre du programme START –TND.
Eric MORINIERE	Eric Morinière est psychologue de formation initiale, titulaire d'un CAFDES et formé à l'évaluation externe. Il exerce en qualité de formateur consultant et d'évaluateur externe à l'issue d'une expérience significative de directeurs d'ESMS dans le champ du handicap.
Emmanuelle PRUDHON	Emmanuelle Prudhon est orthophoniste. Elle est aussi formatrice dans le cadre du programme START –TND.
Lucile RACHET	Lucile RACHET se met au service du secteur social et médico-social en qualité de formatrice et accompagnatrice des transformations de ce secteur, après un parcours de 19 ans caractérisé par l'engagement au service de la solidarité et de l'inclusion dans le cadre de ses fonctions de direction. Ses domaines d'expertise : - Le champ du handicap (bonne connaissance du travail protégé et des thématiques autodétermination et participation acquises à des postes de direction d'ESAT et EANM et du bureau du réseau innovant Aresat (aujourd'hui ICUAL) / La gestion de projet et le management stratégique
Bérengère THIBAULT	Bérengère THIBAULT est ergothérapeute de formation et exerce en qualité de référente parcours handicaps et maladies rares. Accréditée par le réseau International du Modèle de Développement Humain –Processus de Production du Handicap (MDH-PPH) elle est formatrice au CREAL Pays de la Loire qui est membre de Vision Inclusive. Engagée de longue date dans le champ du handicap à travers ses missions de soutien aux professionnels, familles et personnes en situation de handicap, elle est aussi formatrice dans le cadre du programme START –TND

Le CREAL pourra faire appel à d'autres prestataires extérieurs ponctuellement suivant la demande

PARCOURS FORMATION INTRA / INTER

Un mail de convocation vous est adressé précisant, les horaires, le lieu, le programme, le règlement intérieur et le livret d'accueil
Et un lien vers le questionnaire d'entrée en formation pour recueillir vos attentes.

Une attestation de présence vous sera envoyée par mail.

1 mois avant la formation

INSCRIPTION
En ligne sur le site

**CONVOCATION
EVALUATION DE VOS ATTENTES**

**LA FORMATION
VOS ACQUIS
VOTRE
SATISFACTION**

15 jours après la formation

ATTESTATION DE PRESENCE

**IMPACT DE LA
FORMATION SUR
VOS PRATIQUES**

Vous recevez un mail confirmant votre inscription dans les 48 heures après votre inscription.

Condition d'accès aux personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter votre CREAL qui vous dirigera vers le référent Handicap.

Auto-évaluation de vos acquis Evaluation de votre satisfaction

3 à 6 mois après la formation, un lien vers un questionnaire à froid vous sera adressé afin de mesurer l'impact de la formation sur vos pratiques professionnelles.



EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Politiques du handicap

F01	<u>Comprendre l'évolution des politiques publiques dans le secteur du handicap</u>	p. 12
F02	<u>SERAFIN-PH : comprendre les nomenclatures de besoins et de prestations et identifier leurs usages</u>	p. 13
F03	<u>La démarche de projet personnalisé et son articulation avec les nomenclatures SERAFIN PH à partir de la CIF.....</u>	p. 14

ACCOMPAGNEMENTS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Tous secteurs confondus

F04	<u>Coordination et vulnérabilités</u>	p. 17
------------	---	-------

Accompagnement des personnes en situations de handicap

F05	<u>START, formation dans le champ des TND</u>	p. 18
F06	<u>Accompagner la personne polyhandicapée dans sa spécificité : décryptage de la RBPP HAS</u>	p. 21
F07	<u>Comportements problèmes et bonnes pratiques</u>	p. 22
F08	<u>Intervenir à domicile auprès de personnes en situations de handicap</u>	p. 23
F09	<u>Accompagner la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap accueillies en établissement ..</u>	p. 24
F10	<u>Accompagner la parentalité des personnes en situation de handicap.....</u>	p. 25

Accompagnement des personnes âgées

F11	<u>Vie affective et sexuelle des personnes âgées.....</u>	p. 26
F12	<u>Élaborer et mettre en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement en EHPAD.....</u>	p. 27



Accompagnement des enfants/jeunes relevant de la protection de l'enfance

F13	<u>Evaluer la situation de danger ou de risque de danger en protection de l'enfance à partir du référentiel HAS</u>	p. 28
F14	<u>Faire culture commune entre protection de l'enfance et champ du handicap</u>	p. 29
F15	<u>AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité.....</u>	p. 30

FORMATIONS CROISÉES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET PROFESSIONNELS

F16	<u>Facile A Lire et A Comprendre : Règles Européennes pour une information accessible en FALC</u>	p. 33
F17	<u>Favoriser la participation des représentants élus au CVS : le rôle, les missions et les outils des acteurs du CVS</u>	p. 36
F18	<u>Autodétermination : mon droit, mes choix</u>	p. 39
F19	<u>Délégué des travailleurs d'ESAT</u>	p. 42

LE PILOTAGE ET LA QUALITÉ

Tous secteurs confondus

F20	<u>Se préparer à l'évaluation externe et porter une démarche d'amélioration continue de la qualité</u>	p. 45
F21	<u>Le circuit du médicament dans les établissements médico-sociaux</u>	p. 46
F22	<u>Méthodologie de mise en œuvre d'une réflexion éthique dans le secteur social et médico-social.....</u>	p. 47
F23	<u>Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance dans les ESSMS.....</u>	p. 48
F24	<u>Responsabilités respectives des établissements, services et professionnels</u>	p. 49
F25	<u>Impulser une démarche RSE en ESSMS</u>	p. 50

Secteur des EHPAD

F26	<u>La place des proches dans les EHPAD et la gestion des réclamations</u>	p. 51
------------	---	-------



EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES



EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Politiques du handicap

- F01** Comprendre l'évolution des politiques publiques dans le secteur du handicap p. 12
- F02** SERAFIN-PH : comprendre les nomenclatures de besoins et de prestations et identifier leurs usages p. 13
- F03** La démarche de projet personnalisé et son articulation avec les nomenclatures SERAFIN PH à partir de la CIF p. 14

COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

F01

Le secteur de l'accompagnement des personnes en situations de handicap connaît actuellement un vent de réformes dont l'articulation peut parfois sembler difficile à comprendre.

La circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre médico-sociale et le déploiement de nouveaux dispositifs, la mise en œuvre de la « Réponse Accompagnée Pour Tous », les annonces de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, la territorialisation des politiques publiques, le déploiement des CPOM, le projet de réforme de la tarification SERAFIN-PH, la réforme des autorisations... répondent pourtant à une logique globale d'individualisation de l'accompagnement, et d'inclusion sociale de la personne en situation de handicap.

OBJECTIFS

- | Nommer les évolutions récentes de la politique du handicap et ses fondements
- | Comprendre l'articulation entre ses différentes réformes et leur cohérence
- | Nommer les contraintes, les opportunités et leviers pour la modernisation de l'offre médicosociale et les relier aux dynamiques de projet des ESMS
- | Analyser l'impact de ces évolutions sur les pratiques professionnelles

CONTENU

- | L'évolution de l'approche du handicap : mise en perspective historique et impacts sur les pratiques
- | L'autodétermination et le soutien par les pairs
- | Réponse Accompagnée Pour Tous et circulaire du 2 mai 2017 : une nouvelle organisation de la réponse aux besoins via la logique de parcours
- | Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre : vers une société plus inclusive
- | Développement des CPOM : les incidences sur la gestion des structures
- | SERAFIN-PH : point d'étape
- | Réforme des autorisations
- | Réforme du système d'évaluation des ESMS
- | Fonctionnement en dispositif ou plateforme de services coordonnées
- | Développement de l'accessibilité universelle (scolarisation, emploi, habitat)
- | Coordination de parcours
- | Soutien aux aidants
- | La cohérence de ces différentes réformes

PRÉREQUIS

- Avoir lu la Convention internationale des Droits des personnes handicapées

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Exposés et présentations des grandes orientations législatives et réglementaires / Réflexions et analyses sur l'évolution du secteur et ses enjeux / Dossier documentaire attentes)
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Tous les acteurs engagés dans le champ de la politique du handicap ou concernés par le handicap

INFOS

 Formateur permanent du CREAI

 2 jours / 14 heures

 6 à 15 personnes

 Nantes

 Non contribuant au CREAI : 600€
Contribuant volontaire au CREAI : 480€
> *Repas inclus pour les formations en inter*

Formation en intra sur demande : nous consulter

Le projet de réforme de la tarification des établissements et services pour personnes en situation de handicap, SERAFIN-PH, vise un modèle tarifaire en phase avec la logique de parcours et l'ambition de société inclusive. Les nomenclatures « besoins » et « prestations » de ce projet constituent déjà un langage commun pour élaborer, avec les personnes concernées et les différentes parties prenantes, les projets personnalisés, pour adapter les prestations au regard des besoins des personnes en situation de handicap et repenser son offre de service.

OBJECTIFS

| Identifier les objectifs et les références théoriques qui fondent les nomenclatures

| Identifier les objectifs et les références théoriques qui fondent les nomenclatures

- dans l'élaboration des projets personnalisés,
- dans l'actualisation du projet d'établissement / projet de service
- dans la transformation de l'offre de service

CONTENU

| Des rapports VACHEY-JEANNET à SERAFIN-PH : la genèse, le modèle écosystémique du handicap, la réforme de la tarification, les notions de besoin et de prestation, l'enjeu de l'autodétermination dans une société inclusive.

| Les nomenclatures des besoins, des prestations directes et indirectes

| Usages des nomenclatures : cas concrets

PRÉREQUIS

- Relecture de la convention internationale des droits des personnes handicapées

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques / Echanges à partir des pratiques / Exercices pratiques
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout acteur engagé dans l'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap

INFOS

 Formateur permanent du CREAI

 2 jours / 14 heures

 6 à 15 personnes

 Angers

 Non contribuant au CREAI : 600€
Contribuant volontaire au CREAI : 480€
> *Repas inclus pour les formations en inter*

Formation en intra sur demande : nous consulter

L'enjeu d'individualisation des réponses apportées aux personnes en situation de handicap (loi 2002- 2, loi 2005-102, réponse accompagnée pour tous, circulaire du 2 mai 2017, SERAFIN-PH, critères qualité HAS) implique une évaluation multidimensionnelle, fractionnelle et écosystémique des besoins des personnes.

La loi du 2 janvier 2002 a fait du projet personnalisé un droit. L'appropriation par les professionnels d'un modèle écosystémique du handicap proposé par la CIF leur permet de construire des projets personnalisés dans une visée participative et inclusive en prenant en compte l'environnement de la personne et ses activités significatives. Cette formation permet aux participants de mieux comprendre l'utilité du projet personnalisé, d'en connaître les grandes étapes et d'appréhender l'articulation avec les nomenclatures SERAFIN-PH à partir de la CIF.

OBJECTIFS

- | Identifier les principes de la démarche de projet personnalisé au regard des attendus législatifs
- | Employer les différentes étapes de la démarche de projet personnalisé dans sa pratique
- | Se repérer dans la CIF comme modèle de référence de la démarche de projet personnalisé

CONTENU

- | Définition du projet personnalisé, son origine, ses valeurs et ses principes
- | Présentation de l'articulation entre la CIF et SERAFIN-PH
- | Présentation des différentes étapes et composantes de la démarche de projet personnalisé
- | Réflexion sur les applications dans le milieu d'exercice

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Supports PPT
- Exercices et mises en situations
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
- Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
- Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

SUPPORTS DE FORMATION

- Un guide du contenu de formation
- Un livret d'exercices

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels du secteur médico-social

INFOS

-  Formateur permanent du CREAL
-  1 jour / 7 heures
-  6 à 15 personnes
-  Angers
-  Non contribuant au CREAL : 320€
Contribuant volontaire au CREAL : 250€
> *Repas inclus pour les formations en inter*
- Formation en intra sur demande : nous consulter



ACCOMPAGNEMENTS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES



ACCOMPAGNEMENTS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Tous secteurs confondus

F04	<u>Coordination et vulnérabilités</u>	p. 17
------------	---	-------

Accompagnement des personnes en situations de handicap

F05	<u>START, formation dans le champ des TND</u>	p. 18
F06	<u>Accompagner la personne polyhandicapée dans sa spécificité : décryptage de la RBPP HAS</u>	p. 21
F07	<u>Comportements problèmes et bonnes pratiques</u>	p. 22
F08	<u>Intervenir à domicile auprès de personnes en situations de handicap</u>	p. 23
F09	<u>Accompagner la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap accueillies en établissement ..</u>	p. 24
F10	<u>Accompagner la parentalité des personnes en situation de handicap</u>	p. 25

Accompagnement des personnes âgées

F11	<u>Vie affective et sexuelle des personnes âgées</u>	p. 26
F12	<u>Élaborer et mettre en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement en EHPAD</u>	p. 27

Accompagnement des enfants/jeunes relevant de la protection de l'enfance

F13	<u>Evaluer la situation de danger ou de risque de danger en protection de l'enfance à partir du référentiel HAS</u>	p. 28
F14	<u>Faire culture commune entre protection de l'enfance et champ du handicap</u>	p. 29
F15	<u>AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité</u>	p. 30

La démarche de coordination a pour ambition d'offrir à la personne une articulation efficiente des services dont elle a besoin. Ses besoins mobilisent un ensemble d'expertises spécifiques, organisées en «silo», où les interventions sont fragmentées selon les modèles et les domaines de compétences propres à chaque catégorie professionnelle. Cette multiplicité d'interlocuteurs et de dispositifs semble en limiter paradoxalement le repérage, la cohérence et la mobilisation. Avec pour effet paradoxalement une absence ou un manque de réponse aux besoins rendant la situation «complexe».

Ce programme s'attache à permettre l'intégration d'une démarche de coordination fondée sur :

- > La définition de l'équipe en tant que communauté
- > Une action dont le centre est la personne (et ses aidants le cas échéant)
- > La réponse aux besoins des personnes
- > L'amélioration du pouvoir d'agir des personnes sur la coordination.

OBJECTIFS

- | Concevoir des objectifs de coordination intégrée en réponse aux besoins exprimés
- | Repérer et mobiliser efficacement les outils et les ressources de son territoire afin de répondre aux objectifs de coordination

CONTENU

- | La coordination dans un modèle intégré
- | Le territoire et le périmètre de la coordination
- | Les modalités d'implication des personnes et des membres de l'équipe pour améliorer un modèle intégré

| Créer des communautés professionnelles propres à chaque accompagnement

| Démontrer la capacité à opérationnaliser les partenariats personne/professionnel dans la planification de la coordination

| Les axes prioritaires adhèrent à l'amélioration de l'intégration et de la coordination

| La mesure d'impact de la coordination

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques / Echanges à partir des pratiques / Exercices pratiques
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel, secteurs social, médico-social, sanitaire
- Personne concernée par un accompagnement coordonné

INFOS

 Formateur permanent du CREAI

 1 jour / 7 heures

 6 à 15 personnes

 Angers

 Non contribuant au CREAI : 320€

Contribuant volontaire au CREAI : 250€

> Repas inclus pour les formations en inter

Formation en intra sur demande : nous consulter

UN PROJET MULTIPARTENARIAL

START est un projet multi-partenarial, porté dans sa conception et son expérimentation par la filière de santé DéfiScience, l'Alliance Maladies Rares, l'Anecamsp, le Collectif DI, la Fehap, Nexem et l'Unapei, porté aujourd'hui dans la mise en oeuvre de son déploiement national par l'ANCREAI et le réseau des CREAI. Ce projet, évalué et modélisé, tient compte des dispositifs existants et des politiques publiques dans le champ du handicap. Le projet est soutenu par de nombreux partenaires et le Secrétariat Général du Ministère des Affaires Sociales, la DGCS, la CNSA, la DGOS, le CIH et la délégation interministérielle Autisme au sein des TND, avec le concours des ARS.



vidéo de présentation du projet

AMÉLIORER ET DÉCLOISONNER LES STRATÉGIES PROFESSIONNELLES DE SOIN ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES, ENFANTS ET ADULTES, PRÉSENTANT DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Les troubles du neurodéveloppement (TND) correspondent à un défaut de développement d'une ou plusieurs compétences cognitives attendues lors du développement psychomoteur et affectif de l'enfant. Ils incluent : les Troubles du Développement Intellectuel (Déficience Intellectuelle), les Troubles du Spectre de l'Autisme (dont 30 à 40 % avec DI), les troubles du langage ou des coordinations, les troubles des fonctions exécutives et attentionnelles, les troubles spécifiques des apprentissages (lecture, calcul...) et les troubles cognitifs complexes. Le concept de TND constitue une approche pertinente sur le plan scientifique, clinique et très opérationnelle en terme de « Réponse Accompagnée pour Tous ». Ils fournissent un cadre structurant où les évaluations et les diagnostics plus précis peuvent être articulés entre eux, sans nier les spécificités fonctionnelles et étiologiques.

Ce cadre doit permettre de rétablir une plus grande équité de soins et d'accompagnement, d'accroître la précocité et la pertinence des interventions, tout en garantissant une spécificité de prise en charge propre à chaque trouble, prenant toujours mieux en compte les forces, les fragilités et les souhaits de la personne et les besoins de soutien correspondants.

Une personne ne peut être réduite à son ou ses Troubles du Neurodéveloppement.



LA FORMATION

La montée en compétences des acteurs de terrain et l'accompagnement aux changements des pratiques par la mise en oeuvre de formations croisées en territoires.

LE SOUTIEN AUX CAS COMPLEXES

La mobilisation d'acteurs de terrain formés sur des situations individuelles complexes.

SOUTENIR LA COOPÉRATION DES ACTEURS EN TERRITOIRES

« START » tel un nouveau départ pour impulser en territoires, de nouveaux modes de collaboration plus transversaux que ceux qui sont aujourd'hui à l'oeuvre, afin que la logique de proximité de réponse aux besoins de soin et d'accompagnement des personnes, prime sur toute autre considération, l'organisation devant servir les besoins et non l'inverse.



Vers une communauté de pratiques en territoires dans le champ des TND

Un dispositif de formation croisée en territoire dans le champ des TND (troubles du Neurodéveloppement). Cette formation vise à améliorer et décloisonner les stratégies professionnelles de soin et d'accompagnement des personnes, enfants et adultes, présentant des troubles du neurodéveloppement. En phase avec les différentes réformes visant à reconfigurer l'offre sanitaire et médico-sociale dans une logique de parcours de la personne, START entend contribuer à rendre le système plus répondant aux besoins des enfants et des adultes présentant un TND (trouble du neurodéveloppement), plus équitable, tout en renforçant la précocité et la pertinence des interventions.

START, tel un nouveau départ pour impulser en territoires, de nouveaux modes de collaboration plus transversaux que ceux qui sont aujourd'hui à l'oeuvre, afin que la logique de proximité de réponse aux besoins de soin et d'accompagnement des personnes, prime sur toute autre considération, l'organisation devant servir les besoins et non l'inverse.

OBJECTIFS

- Mieux connaître les personnes présentant un ou des TND
- Connaître les principes et les outils d'évaluation et d'intervention
- Coordonner le parcours de personnes présentant un TND

CONTENU

- MODULE 1 : Troubles du Neurodéveloppement, vers un socle commun
- MODULE 2 : Repérage et interventions précoces, annonces diagnostiques
- MODULE 3 : Compétences préservées et fragilités de la personne : outils de diagnostic et d'évaluation du fonctionnement
- MODULE 4 : Communiquer, principes fondamentaux et outils
- MODULE 5 : Acquisitions et apprentissages interventions éducative, pédagogique et psychologique
- MODULE 6 : Santé, Troubles somatiques et psychiques associés aux TND, Dispositifs facilitant l'accès aux soins
- MODULE 7 : Situations complexes et comportements problèmes
- MODULE 8 : Contribuer à l'élaboration et à la coordination du parcours des personnes

PRÉREQUIS

- Être un professionnel de santé ou de l'accompagnement exerçant auprès de personnes ayant un TND
- Exercer sur le territoire concerné par la formation
- Pour les établissements et services, inscrire obligatoirement entre 2 à 4 professionnels dont un cadre

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Contenus transdisciplinaires avec illustrations des propos théoriques par des analyses de situations vécues, mis à disposition dans une base documentaire numérique. Guide du participant.
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels accompagnant des personnes présentant un TND dans leur parcours de soins et/ou de vie

INFOS

-  Chaque journée est coanimée par un binôme (professionnel du soin, professionnel de l'accompagnement, aidant)
Animateur régional, coordinateurs des sessions de formation en région
-  4 jours (28 h) + journée de synthèse (7 h)
-  20 personnes
-  Se reporter au calendrier : région Pays de la Loire
-  1150 €
> Repas inclus pour les formations en inter

Des contenus pédagogiques centrés sur le fonctionnement de la personne



MODULE 1

Troubles du Neuro-développement : vers un socle commun

- | Bases neurobiologiques et développementales des TND
- | Apports des approches dimensionnelle et fonctionnelle
- | Les enjeux de stratégies de soins et d'accompagnement intégrés
- | Accès aux droits, auto-détermination, pair-aidance

MODULE 2

Repérage et interventions précoce, Annonces diagnostiques

- | Dynamique de la trajectoire développementale : mieux repérer un trouble et argumenter un diagnostic
- | Modalités de l'intervention précoce
- | Enjeux territoriaux du repérage et de l'intervention précoce
- | L'annonce, les annonces...

MODULE 3

Compétences préservées et fragilités de la personne : outils de diagnostic et d'évaluation du fonctionnement

- | Pourquoi ? Quand ? Qui ? Comment ?
- | Intérêt, principes et méthodes d'évaluation
- | Importance de l'évaluation adaptative écologique. Exemples d'outils d'évaluation

MODULE 4

Communiquer. Principes fondamentaux et outils

- | Principes fondamentaux de la communication
- | Aspects psychologiques et environnementaux
- | Exemples d'outils de communication



Reconnaître les invariants et les spécificités d'un TND



Connaître les enjeux et les acteurs communs



Comprendre la dynamique multidimensionnelle des évaluations



S'adapter pour interagir

MODULE 5

Acquisitions et apprentissages interventions éducative, pédagogique et psychologique

- | Théories de l'apprentissage
- | Bases neurobiologiques des apprentissages
- | Principes d'apprentissages selon son TND. Apprendre selon son TND
- | Réponses en termes de Besoins Educatifs Particuliers
- | Renforcement positif motivationnel



Encourager les apprentissages



Favoriser un meilleur accès aux soins

MODULE 6

Santé. Troubles somatiques et psychiques associés aux TND

Dispositifs facilitant l'accès aux soins

- | La santé au-delà de l'absence de maladie
- | L'accès aux soins et à la santé
- | Pathologies somatiques, psychiatriques
- | Douleurs complexité du repérage
- | Dispositifs de consultations dédiées multi-disciplinaires

MODULE 7

Situations complexes et comportements problèmes

- | Que faire quand on se sent au dépourvu ?
- | Nécessité de l'approche multidimensionnelle éco-systémique
- | Prévenir les comportements problèmes
- | Quelles stratégies d'intervention ?



Comprendre les comportements problèmes

MODULE 8

Contribuer à l'élaboration et à la coordination du parcours des personnes

- | Travailler en équipe, prendre sa place
- | Les leviers pour assurer une continuité du parcours
- | Ecouter et synthétiser les souhaits et les besoins d'une personne
- | Cartographier les ressources en territoires



Co-construire un projet personnalisé d'accompagnement

ACCOMPAGNER LA PERSONNE POLYHANDICAPÉE DANS SA SPÉCIFICITÉ : DÉCRYPTAGE DE LA RBPP HAS

ACCOMPAGNEMENTS
ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

F06

Les RBPP « Polyhandicap » s'inscrivent dans le cadre d'un volet spécifique de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale et à ce titre contiennent les grands principes promus par la politique publique du handicap (auto-détermination, citoyenneté, inclusion, approche par les besoins, place des aidants, importance du parcours, coopérations intersectorielles, ...).

Conçues pour couvrir l'ensemble du parcours de la personne, les RBPP invitent, au-delà de la dimension organisationnelle réorientée par la politique de transformation de l'offre médico-sociale, à changer de regard et à centrer l'accompagnement sur le développement des compétences plutôt que sur la limitation des déficiences. Il s'agit d'un changement de paradigme pour des professionnels centrés sur la prise en compte de la grande vulnérabilité et les déficiences des personnes polyhandicapées. Cette approche dite « positive » se décline dans plusieurs volets qui nécessitent un décryptage vers les professionnels.

OBJECTIFS

| Identifier les fondements des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, cerner leurs enjeux et leur articulation avec le Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS) générique « polyhandicap »

| S'approprier l'organisation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles

| Nommer les cibles d'accompagnement liées aux 6 volets de la RBPP

CONTENU

| Apports introductifs, données de cadrage : les enjeux de la spécificité

| Transformation de l'offre médico-sociale et volet spécifique « polyhandicap » de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre : les perspectives

| Articulation avec les autres travaux HAS (TSA, qualité de vie, comportements problèmes, ...)

| Organisation et préambule des recommandations

| Recommandations :
1 : la personne polyhandicapée, actrice et citoyenne
2 : les dimensions fonctionnelles
3 : la santé
4 : la vie quotidienne
5 : les transitions et la fin de vie
6 : les professionnels et les familles

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Méthode expositive incluant des illustrations et des temps d'échanges de pratiques
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Tous acteurs dans le champ de la politique du handicap ou concernés par le polyhandicap

SUITE DE PARCOURS DE FORMATION

- A la demande sur les thématiques de la douleur, la communication, les évaluations des dimensions fonctionnelles, ...

INFOS

 Formateur permanent du CREAL

 1 jour / 7 heures

 6 à 15 personnes

 Angers

 Non contribuant au CREAL : 320€
Contribuant volontaire au CREAL : 250€
> *Repas inclus pour les formations en inter*

Formation en intra sur demande : nous consulter

Les comportements-problèmes sont un véritable enjeu dans l'accompagnement des personnes vulnérables tant ils influent sur leur qualité de vie et celle de leur entourage. En outre, ils viennent aussi nécessairement interroger les pratiques professionnelles et les organisations institutionnelles.

Ainsi, savoir identifier les comportements problèmes pour mieux les analyser permettra aux professionnels d'agir en conséquence dans la prévention et l'intervention proportionnée.

OBJECTIFS

- | Nommer les différents enjeux en matière de comportements problèmes
- | Identifier les modèles conceptuels compris dans la RBPP «comportements problèmes» de la HAS
- | Identifier les stratégies de repérage et d'identification des facteurs pour une meilleure prévention
- | Identifier les réponses adaptées pour les personnes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels
- | Identifier les repères éthiques facilitant le questionnement collégial et la prise de décision
- | Connaitre les éléments réglementaires qui cadrent les pratiques d'isolement et de contention

CONTENU

- | Définitions et repères clés : comportements problèmes, approche écosystémique du handicap, facteurs de risques et de protection
- | Le guide HAS «qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux»
- | RBPP HAS «comportements problèmes» : leviers et pratiques clés en prévention et réponses (volet 1/2/3)
- | Isolement et contention dans le champ médico-social : cadre réglementaire et démarche éthique

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Réflexion participative des participants.
- Travaux de groupes
- Méthode expositive incluant des illustrations, des situations cliniques et des temps d'échanges de pratiques
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnels médico-socio-éducatifs, aidants et familles

INFOS

-  Formateur permanent du CREAL
-  1 jour / 7 heures
-  6 à 15 personnes
-  Angers
-  Non contribuant au CREAL : 320€
Contribuant volontaire au CREAL : 250€
> *Repas inclus pour les formations en inter*
- Formation en intra sur demande : nous consulter

Au cœur d'une société inclusive, l'intervention à domicile des personnes en situations de handicap devient une modalité de plus en plus commune. Aller vers, s'adapter à l'environnement, aux besoins particuliers de chacun, prendre en compte et associer les familles, leurs aidants, les partenaires, sont autant de paramètres s'y rattachant.

Qu'est-ce qu'intervenir à domicile ? Il ne s'agit pas là d'une pratique anodine. Des professionnels, mandatés par des services extérieurs, s'autorisent à opérer au cœur de l'intimité des familles.

Tous ces professionnels ont une conscience claire ou diffuse selon les situations que leur action déclenche une dynamique particulière dont ils ne mesurent pas toujours les effets et qui infléchit d'une manière incontestable leurs pratiques. Ces faits méritent d'être explorés.

OBJECTIFS

- | Identifier les spécificités de l'intervention à domicile
- | Spécifier les notions de l'intervention sociale, l'accompagnement, l'habitat /le domicile
- | Identifier et distinguer les postures professionnelles entre protection et promotion des personnes accompagnées
- | Analyser les pratiques et représentations individuelles à partir de vignettes cliniques

CONTENU

- | Le domicile : de quoi parle-t-on ? La notion de domicile recouvre des réalités différentes qui répondent à la diversité des modes d'intervention des professionnels et du niveau d'implication des multiples partenaires.
- | Les modes d'action, quelle légitimité ? Cadre légal, contractuel... Réflexions sur le stress et les compétences parentales
- | Le domicile espace psychique/espace social. Le travail en réseau et le partenariat
- | Intervenir à domicile : une confrontation inévitable à l'intime. Quels préalables à l'intervention ?
- | Les représentations sociétales
- | La prise en compte du contexte : Le lien avec la famille, les aidants informels, les partenaires

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Support de techniques d'animation
- Echanges à partir des expériences professionnelles vécues
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels du secteur social, médico-social, de protection de l'enfance, accompagnant des adultes en situation de handicap psychique ou de déficience intellectuelle

INFOS

-  Intervenant expert
-  1 jour / 6 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAL : 320€
Contribuant volontaire au CREAL : 250€
> Repas inclus pour les formations en inter
- Formation en intra sur demande : nous consulter

L'existence et la légitimité d'une vie affective, intime et sexuelle des personnes handicapées (jeunes et adultes) accueillies dans les structures médico-sociales sont aujourd'hui admises, notamment en lien avec : le rappel par la loi 2002-2 du droit des personnes à la vie privée et le développement, d'une façon générale, de conceptions plus attentives aux libertés individuelles / le développement des revendications des associations d'usagers / l'évolution des positions des familles... Néanmoins, la prise en compte de cette réalité soulève des questions cliniques, juridiques, éthiques et pratiques.

OBJECTIFS

- | Faire évoluer les représentations individuelles
- | Permettre aux professionnels :
 - d'acquérir des repères juridiques, éthiques et cliniques partagés
 - de gagner en aisance pour intervenir de manière appropriée dans un domaine intime et délicat
- | Transmettre des savoirs et savoir-faire adaptés en matière d'éducation à la sexualité et prévention des risques afférents
- | de passer d'une logique de réaction à des situations à une logique d'analyse des besoins et d'élaboration de réponses d'accompagnement adaptées à la singularité des situations

CONTENU

- | Travail autour des représentations sur la question de la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap
- | Apports théoriques sur les aspects psycho-sociaux de la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap : la construction et la manifestation de la vie intime, amoureuse et sexuelle
- | Les problèmes spécifiques liés aux particularités de l'accueil et/ou de l'intervention (établissement, domicile)
- | Apports juridiques sur les droits concernant la vie affective, intime et sexuelle : les droits et libertés fondamentaux des personnes vulnérables, les spécificités pour les mineurs et les personnes protégées, la question du consentement, les infractions sexuelles
- | L'éducation sexuelle adaptée (outils existants, partenaires locaux, etc.)

PRÉREQUIS

- Exercer en établissement ou service accompagnant des personnes en situation de handicap

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques / Echanges à partir des pratiques / Travail de réflexion et d'analyse autour de situations concrètes amenées par les professionnels et l'intervenant / Travail en sous- groupes sur les outils de la loi 2002-2 / Echanges à partir de documents vidéo / Présentation d'outils pédagogiques
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*) Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*) Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs d'établissements et services, Cadres, professionnels exerçant en établissement ou service

INFOS

-  Intervenant expert
-  2 jours / 12 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAL : 600€
Contribuant volontaire au CREAL : 480€
> Repas inclus pour les formations en inter
- Formation en intra sur demande : nous consulter

Le regard porté par notre société sur les personnes en situation de handicap a évolué ces dernières décennies. Elles sont reconnues comme citoyennes de pleins droits et à ce titre peuvent formuler des choix de vie. De plus en plus d'adultes ayant un handicap psychique ou une déficience intellectuelle expriment un désir d'enfant et/ou deviennent parents. Et ce n'est pas sans questionner, heurter parfois leur entourage ou les professionnels qui les côtoient. Comment alors accueillir, accompagner ces parents différents ? Quelles difficultés rencontrent-ils au quotidien ? Existe-t-il des spécificités liées au handicap des parents ?

OBJECTIFS

- | Identifier les principales normes juridiques et éthiques en jeu
- | Repérer et solliciter un réseau de professionnels adapté aux besoins
- | Evaluer la situation parentale du regard de l'environnement dans lequel elle évolue
- | Analyser les pratiques professionnelles et les représentations individuelles

CONTENU

- | Le cadre juridique des droits des personnes en situation de handicap
- | Les compétences parentales
- | Repères théoriques sur les contextes environnementaux des PH
- | Comment soutenir la parentalité en pratique
- | Le travail en réseau et le partenariat

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Support de techniques d'animation
- Echanges à partir des expériences professionnelles vécues
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels du secteur social, médico-social, de protection de l'enfance, accompagnant des adultes en situation de handicap psychique ou de déficience intellectuelle

INFOS

-  Intervenant expert
-  2 jours / 12 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAL : 600€
Contribuant volontaire au CREAL : 480€
> Repas inclus pour les formations en inter
- Formation en intra sur demande : nous consulter

La sexualité et l'intimité des personnes âgées est un sujet qui est souvent tabou en EHPAD et qui est souvent associé à de nombreuses fausses croyances. Les soignants se retrouvent souvent confrontés à des questionnements autour de la liberté des résidents, la satisfaction des besoins affectifs des personnes âgées et la notion de consentement. De meilleures connaissances et un positionnement d'équipe permettent de savoir comment se positionner par rapport aux résidents mais aussi aux familles.

OBJECTIFS

- | Identifier les émotions et l'affectivité de la personne âgée ainsi que leur évolution pour éviter tout jugement de valeurs
- | Décrire les principales caractéristiques physiologiques du vieillissement sexuelle des hommes et des femmes et l'évolution de la sexualité avec l'âge
- | Définir les conduites à tenir devant les troubles du comportement de nature sexuelle
- | Être en capacité de s'appuyer sur des outils et une organisation institutionnelle pour faire face à l'expression des besoins et désirs sexuels des résidents tout en préservant leur liberté et en assurant leur protection
- | Savoir arbitrer les situations problématiques en équipe pluridisciplinaire, quelle position adopter vis- à-vis des familles

CONTENU

- | Concept de santé sexuelle
- | Cadre législatif et juridique s'appliquant en EHPAD
- | Physiologie sexuelle et vieillissement
- | Comportements à privilégier
- | Besoins des personnes âgées
- | Relation avec les familles

PRÉREQUIS

- Travailler auprès de la personne âgée

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Connaissances théoriques
- Échanges et analyse des pratiques
- Réflexions autour de cas cliniques
- Support de techniques d'animation
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

SUPPORTS DE FORMATION

- Un livret reprenant le power point du formateur

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels travaillant en EHPAD

INFOS

-  Intervenant expert
-  2 jours / 12 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAI : 600€
Contribuant volontaire au CREAI : 480€
> *Repas inclus pour les formations en inter*
- Formation en intra sur demande : nous consulter

L'individualisation de l'accueil et de l'accompagnement constitue un des droits fondamentaux des personnes accompagnées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont les EHPAD. Ce droit se traduit par l'élaboration d'un contrat de séjour ou d'un document individuel de prise en charge lors de l'admission, puis par l'élaboration d'un projet personnalisé d'accompagnement.

Le projet personnalisé se construit via une «démarche dynamique, une co-construction» entre les différents acteurs, tant pour la phase d'évaluation de la situation, que pour la phase d'identification des objectifs et des modalités d'accompagnement.

OBJECTIFS

- | Décrire la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet personnalisé et son articulation avec les différents outils introduits par la loi 2002-2 (contrat de séjour, projet d'établissement)
- | Appliquer les différentes étapes de la démarche projets (identification des besoins, recueil des attentes et souhaits des personnes, détermination des objectifs et des moyens d'accompagnement, indicateurs et critères d'évaluation)

| Analyser la pratique d'élaboration et d'animation des projets personnalisés au regard des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/ HAS

CONTENU

- | Cadre législatif et règlementaire relatif au droit à l'individualisation de l'accompagnement : loi 2002- 2 et décrets liés (contrat de séjour/PIPC ; projet d'accompagnement)
- | Points de repères issus des recommandations de bonnes pratiques de l'HAS

| Les étapes d'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement : recueil des attentes et évaluation des besoins des personnes et de leurs proches, évaluation pluridisciplinaire, place des proches, définition des objectifs et des moyens

| Mettre en œuvre les projets personnalisés : pratiques et outils

PRÉREQUIS

- Participer, dans un contexte professionnel, à la mise en œuvre, même partielle, de PPA

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Cas pratiques
- Retours d'expérience
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels exerçant en EHPAD,
Représentants des usagers

INFOS

 Formateur permanent du CREAL

 1 jour / 7 heures

 6 à 15 personnes

 Nantes

 Non contribuant au CREAL : 320€
Contribuant volontaire au CREAL : 250€
> *Repas inclus pour les formations en inter*

Formation en intra sur demande : nous consulter

Depuis la loi du 5 mars 2007, la question de l'évaluation est un pivot central dans la réforme du secteur de la protection de l'enfance. Mais c'est en janvier 2021, que la Haute Autorité de Santé publie le premier cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger. Ce référentiel cristallise l'ensemble des évolutions du secteur et notamment la nécessaire prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant au cœur des pratiques professionnelles.

Il devient par ailleurs obligatoire à travers le décret n°2022-1728 du 30 décembre 2022.

Cette démarche s'inscrit dans un long continuum législatif depuis 2007 marqué par une difficulté récurrente d'amélioration du recueil et du traitement des informations préoccupantes et d'harmonisation des pratiques évaluatives à l'échelle nationale.

Cette formation proposée par le CREAL a comme finalité la mise en œuvre d'une stratégie évaluative conforme au référentiel HAS permettant de développer une culture partagée de l'évaluation en protection de l'enfance.

OBJECTIFS

- | Comprendre la gouvernance et le circuit de recueil des informations préoccupantes (Livret 1 et 2)
- | Appliquer une organisation qui facilite le circuit de recueil des informations préoccupantes
- | Développer une stratégie évaluative conforme au référentiel (Livret 3)
- | Mettre en œuvre une évaluation de qualité qui facilite la prise de décision
- | Appliquer une démarche commune à l'ensemble des acteurs du territoire
- | Situer les parents et l'enfant dans la démarche et les mobiliser dans l'évaluation

CONTENU

- | L'évolution législative en protection de l'enfance de la loi 2007 à la loi 2022
- | Le cadre national de référence et ses enjeux
- | La gouvernance du dispositif de recueil et de traitement des IP (livret 1)
- | Le circuit de recueil et de traitement des IP (Livret 2)
- | Le guide d'accompagnement à l'évaluation (Livret 3)
- | Les théories qui alimentent le référentiel : théorie de l'attachement, approche développementale et psychotrauma.
- | Les modèles évaluatifs internationaux : modèle PIPPI (Italie) et initiative AIDES (Québec)

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Échanges à partir des pratiques
- Exercices pratiques
- Support de techniques d'animation
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
- Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
- Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel intervenant en protection de l'enfance : ASE et établissements avec une mission en PE

INFOS

-  Formateur permanent du CREAL
-  3 jours / 18 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAL : 810€
Contribuant volontaire au CREAL : 660€
> *Repas inclus pour les formations en inter*
-  Formation en intra sur demande : nous consulter

En 2015, le défenseur des droits dans son rapport « handicap et protection de l'enfance, des droits pour des enfants invisibles » estiment entre 15 et 30% la part d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et porteurs d'un handicap. D'autre part, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance identifie également cette problématique. Cependant, malgré une visibilité plus importante, cette question reste un sujet encore peu connu et peu étudié et nécessite des actions de formation auprès des équipes éducatives.

La prise en compte de cette problématique participe d'une évolution en profondeur des métiers du social dans une visée de pouvoir décloisonner les pratiques professionnelles afin de mieux prendre en compte l'évolution du public.

OBJECTIFS

- | Situer son intervention dans des évolutions législatives et culturelles croisées
- | Repérer des points de convergences relatifs aux pratiques professionnelles dans le champ médico- social et celui de la protection de l'enfance
- | Connaître un modèle d'analyse écosystémique et l'illustrer à partir de plusieurs situations individuelles
- | Savoir reconnaître quelques troubles spécifiques relatifs aux enfants doublement vulnérables

CONTENU

- | L'évolution des politiques sociales
- | Les modèles du handicap
- | La démarche de consensus en protection de l'enfance et ses modèles théoriques
- | Les enfants « doublement vulnérables»
- | Le développement moteur et psychoaffectif de l'enfant
- | Le repérage des troubles neurodéveloppementaux

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques via support PowerPoint et bibliographie de référence
- Vidéos
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

SUPPORTS DE FORMATION

- Support PPT

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistants familiaux, travailleurs sociaux, cadres

INFOS

-  Formateur permanent du CREAL
-  2 jours / 12 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAL : 600€
Contribuant volontaire au CREAL : 480€
> *Repas inclus pour les formations en inter*
- Formation en intra sur demande : nous consulter

AIDES : L'ACTION INTERSECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS ET LEUR SÉCURITÉ

DES ENFANTS ET LEUR SÉCURITÉ : Les besoins de développement des enfants en pratique : analyser, comprendre, dialoguer, échanger, partager avec l'enfant, les parents ou personnes significatives et les partenaires.

Depuis la Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée aux Nations Unies en 1989, différents pays ont adopté des réformes et des programmes visant à garantir le respect des besoins fondamentaux des enfants partout dans le monde. C'est le cas notamment au Québec avec l'initiative AIDES, née dans les années 2000, et dont la finalité réside dans l'articulation cohérente des actions de différents secteurs d'activités et centrées sur les besoins de l'enfant.

Les objectifs visent à la fois à prendre en compte la perspective des enfants et de leurs parents mais également de soutenir la participation de ces derniers dans l'analyse et la réponse à ces besoins.

L'initiative AIDES est donc une démarche participative et collaborative mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour de l'enfant et notamment ceux qui vivent un contexte de négligences ou de maltraitances. Elle mobilise également des outils dédiés et notamment le Cahier d'Analyse des Besoins de l'Enfant (CABE) dans le but d'offrir une méthodologie d'intervention auprès de l'enfant et de sa famille.

Les 3 concepts clés et grands principes d'intervention sont donc les suivants :

- Besoins des enfants : une analyse écosystémique des besoins de développement de l'enfant ;
- Partage des responsabilités : la participation de l'enfant, de ses parents et sa famille ;
- Cohérence des actions envers eux : la collaboration interprofessionnelle et inter-organisationnelle.

En lien avec les enjeux législatifs actuels en protection de l'enfant (déclinaison de la loi Taquet), le CREAI s'est formé à cette approche en tant que démultiplicateur de la démarche en France. Il propose aux différents acteurs de la protection de l'enfant d'appréhender cette approche pragmatique en termes d'évaluation et d'analyse des situations individuelles mais également en proposant un cadre d'intervention pratique aux intervenants sociaux.

OBJECTIFS

- | Analyser et comprendre, avec les mêmes repères, les besoins spécifiques des enfants relevant d'une mesure en protection de l'enfance et qui grandissent dans un contexte de vulnérabilité ou à risque de l'être
- | Mobiliser une approche participative et collaborative à toutes les étapes de la démarche d'intervention

CONTENU

- | Les repères théoriques communs pour comprendre le contexte de vulnérabilité des enfants et les conséquences sur leur développement
- | L'initiative AIDES (de quoi s'agit-il ? les niveaux d'actions, son évolution...)

| Collecter, analyser et comprendre des informations sur les éléments du cadre d'analyse à l'aide des outils requis en fonction de la complexité des besoins des enfants

| Planifier les actions entreprises au bénéfice de l'enfant en tenant compte des points de vue de l'enfant, des parents mais aussi des personnes ressources préoccupées par son développement, sa sécurité et son bien-être

- | Le cadre d'analyse écosystémique (fondements, démonstration et expérimentation)
- | L'approche participative à travers la perspective des parents et de l'enfant et les pratiques d'alliance
- | La grille COMMUNE des besoins de développement de l'enfant et le CABE

ACCOMPAGNEMENTS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES



F15

PRÉREQUIS

- Repères sur l'approche développementale de l'enfant et théorie de l'attachement

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Supports PowerPoint accessibles depuis un espace extranet
- Cahier du participant (comprenant des exercices et cas pratiques)
- Le guide et les autres outils associés à la méthode AIDES seront remis à chaque participant
- Vidéos
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Toutes personnes oeuvrant auprès de jeunes présentant des besoins complexes nécessitant l'implication de plusieurs partenaires

INFOS

 Formateur permanent du CREAI

 3 jours / 18 heures

 6 à 15 personnes

 Nantes

 Non contribuant au CREAI : 1 215€
Contribuant volontaire au CREAI : 1035€
> Repas inclus pour les formations en inter

Formation en intra sur demande : nous consulter



FORMATIONS CROISEES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET PROFESSIONNELS



FORMATIONS CROISÉES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET PROFESSIONNELS

- | | | |
|------------|--|-------|
| F16 | <u>Facile A Lire et A Comprendre : Règles Européennes pour une information accessible en FALC</u> | p. 33 |
| F17 | <u>Favoriser la participation des représentants élus au CVS : le rôle, les missions et les outils des acteurs du CVS</u> | p. 36 |
| F18 | <u>Autodétermination : mon droit, mes choix</u> | p. 39 |
| F19 | <u>Délégué des travailleurs d'ESAT</u> | p. 42 |

FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE : RÈGLES EUROPÉENNES POUR UNE INFORMATION ACCESSIBLE EN FALC

Formation pour les professionnels, aidants et les personnes concernées

La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et la loi du 11 février 2005 font de la participation des personnes handicapées un droit central et pour notre société un défi à relever. Pour participer à la société et faire des choix autodéterminés, il est indispensable de comprendre les informations. Les règles européennes pour une information accessible en FALC permettent l'accessibilité des informations. Cette formation s'adresse tant aux professionnels et aidants qu'aux personnes concernées car l'engagement de tous les acteurs est indispensable dans la co-production de documents en FALC.

OBJECTIFS

- | Cerner les difficultés des personnes en situation de handicap en matière d'accès à l'information écrite et orale
- | Impliquer les personnes en situation de handicap dans l'élaboration des documents écrits FALC
- | Créer et traduire des documents écrits en appliquant les règles du « Facile à lire et à comprendre » (FALC)
- | Appliquer la méthodologie d'évaluation et de validation existante

CONTENU

- | Rappel des textes de référence en matière d'accessibilité
- | L'implication des personnes en situation de handicap
- | Les difficultés des personnes vivant des situations de handicap face à l'information écrite et orale
- | Présentation de pictothèques et des règles d'utilisation des images (droits d'auteurs)
- | Application des règles européennes pour une information écrite en facile à lire et à comprendre
- | Traduction en FALC de supports de communication (affiche, flyer, présentation powerpoint, utilisation de vidéos, réseaux sociaux, questionnaire, ...)

* Tarifs pour les professionnels.
Personnes concernées : gratuit
(il est conseillé de venir en binôme professionnel /personne concernée)

FORMATIONS CROISEES PERSONNES
ACCOMPAGNEES ET PROFESSIONNELS

F16

PRÉREQUIS

- Pouvoir se concentrer sur une journée complète (des pauses sont prévues) et pouvoir donner son avis

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques et techniques
- Travaux de groupe / Jeu pédagogique
- Ateliers d'écritures avec des supports concrets apportés par les apprenants
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels qui exercent dans le secteur du handicap-aidants
- Personnes vivant des situations de handicap dans l'accès aux informations
- Il est conseillé de venir en binôme : professionnel ou aidant ET personnes concernées par le FALC

INFOS

-  Intervenant expert
-  2 jours / 12 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAL : 810€*
Contribuant volontaire au CREAL : 640€*
> Repas inclus pour les formations en inter
- Formation en intra sur demande : nous consulter

FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE : RÈGLES EUROPÉENNES POUR UNE INFORMATION ACCESSIBLE EN FALC

Formation pour les professionnels, aidants et les personnes concernées

FORMATIONS CROISEES PERSONNES
ACCOMPAGNEES ET PROFESSIONNELS

**F16
1/2**

CONTEXTE

La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées de l'ONU (CDPH) et la loi de février 2005 expliquent les droits des personnes handicapées :

- Je peux décider pour ma vie
- Je peux participer comme tout le monde à la société.

Pour décider et participer, il faut avoir des informations. Il faut pouvoir comprendre ces informations.

Depuis 2009, il existe des règles pour créer des documents Facile à Lire et A Comprendre. Cela s'appelle le FALC.

Pour réaliser de l'information en FALC, les professionnels ou les aidants et les personnes doivent être formés ensemble.

ÇA SERT A QUOI ?

Cette formation sert à apprendre à :

- Simplifier les explications
- Mieux comprendre ce qui est dit ou ce qui est écrit
- Choisir des images qui aident à comprendre
- Comprendre le rôle de chacun

ON VA PARLER DE QUOI ?

- On va parler de ce que dit la loi
- On va expliquer ce qu'est le FALC
- On va découvrir les règles du FALC
- On va s'entraîner à pratiquer le FALC

POUR QUI ?

- Des professionnels ou des aidants
- Des personnes qui ont du mal avec la lecture, l'écriture et à comprendre les informations.

Par exemple des personnes accompagnées par des IME, ESAT, Foyer de vie, FAM, SAMSAH, SAVS.

FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE : RÈGLES EUROPÉENNES POUR UNE INFORMATION ACCESSIBLE EN FALC

Formation pour les professionnels, aidants et les personnes concernées

FORMATIONS CROISEES PERSONNES
ACCOMPAGNEES ET PROFESSIONNELS

F16
2/2

PREREQUIS

- Pouvoir se concentrer sur une journée complète (des pauses sont prévues dans la journée).
- Pouvoir donner son avis.

C'est conseillé de venir à deux :

- des professionnels ou des aidants ET
- des personnes accompagnées.

QUI FAIT LA FORMATION ?

- **Isabelle de GROOT**

Mon métier est de créer des documents en Facile à Lire et A Comprendre.
Je suis aussi formatrice

CELA SE PASSE COMMENT ?

- On va jouer à trouver les règles
- On va trouver des solutions ensemble
- On va s'entraîner à écrire en FALC
- On va s'entraîner à parler en FALC
- On va s'entraîner à faire des vidéos en FALC

Un diplôme est donné :

« Je sais valider de l'information en FALC »

FAVORISER LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS AU CVS : LE RÔLE, LES MISSIONS ET LES OUTILS DES REPRÉSENTANTS DU CVS

FORMATIONS CROISEES PERSONNES
ACCOMPAGNEES ET PROFESSIONNELS

F17

La loi du 2 janvier 2002 a permis de systématiser la participation des personnes au fonctionnement des établissements et services au travers des Conseils de la Vie Sociale (CVS). Le nouveau décret du 25 avril 2022 conforte la participation des personnes en modifiant la composition du CVS et en élargissant les compétences du CVS. Ce décret est applicable depuis le 1^{er} janvier 2023. Ces espaces démocratiques doivent permettre la participation des personnes accompagnées. Au-delà de la mise en place de cet espace règlementaire, une réflexion doit être conduite sur les conditions qualitatives qui favorisent la participation des personnes accompagnées. Chaque acteur du CVS doit réfléchir à son rôle, ses missions, son positionnement mais ensemble ils doivent construire les conditions qui permettent la participation de chacun et notamment des représentants des personnes accompagnées.

Cette formation s'adresse aux représentants des personnes accompagnées qui souhaitent réfléchir, comprendre leur rôle au CVS, mais également développer leur pouvoir d'agir. La formation s'adresse également aux autres représentants du CVS qui souhaitent co-construire les conditions favorisant la participation des personnes avec et pour les personnes accompagnées.

OBJECTIFS

- | Reconnaître les droits des personnes «ayant une vulnérabilité» et reconnaître leur autodétermination
- | Décrire le but et le fonctionnement d'un conseil de la vie sociale (CVS)
- | M'impliquer dans mon rôle CVS et reconnaître le rôle de chacun des acteurs
- | Développer des outils pour améliorer les conditions de la participation

CONTENU

- | Le droit à la participation des personnes accompagnées (Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, la loi du 11 février 2005 et le décret du 25 avril 2022 sur les CVS)
- | Les composantes de la participation
- | Les différents acteurs du CVS : rôle, missions et postures
- | Un focus sur la fonction de représentation
- | Les conditions et outils pour favoriser la participation des élus au CVS
- | Les différentes étapes du CVS, les enjeux et les outils :
 - Information sur le rôle du CVS
 - La consultation
 - La réunion de CVS
 - La diffusion des décisions émises

* Tarifs pour les professionnels.
Personnes concernées : gratuit
Il est indispensable de venir en binôme constitué d'un représentant des personnes accompagnées

PRÉREQUIS

- Pouvoir se concentrer sur une journée. Des pauses sont prévues régulièrement
- Pouvoir donner son avis en parlant, en pointant ou en montrant

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques, Travaux de groupe, Jeux pédagogiques, Mises en situations et jeux de rôles
- Cette formation repose sur une diversité de modalités pédagogiques afin de la rendre participative et interactive.
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Représentants de la direction au CVS, professionnels de soutien, représentants des familles, représentants des personnes accompagnées au CVS

INFOS

- | Formateur permanent du CREAL ou un Intervenant expert
- | 2 jours / 12 heures
- | 6 à 15 personnes
- | Nantes
- | Non contribuant au CREAL : 810€*
Contribuant volontaire au CREAL : 640€*
> Repas inclus pour les formations en inter
- | Formation en intra sur demande : nous consulter

CONTEXTE

La loi du 2 janvier 2002 dit comment les établissements fonctionnent.

Cette loi dit que :

- J'ai le droit au respect
- J'ai le droit de donner mon avis
- Les personnes accompagnées peuvent donner leur avis sur le fonctionnement des établissements.

Cela s'appelle le conseil de la vie sociale (CVS).

Les représentants élus vont aux réunions du CVS.

Les représentants élus représentent les autres personnes.

Pour représenter les autres, il faut apprendre.

Tous les membres du CVS doivent apprendre ensemble.



ÇA SERT A QUOI ?

Cette formation sert à apprendre aux représentants :

- Leurs droits
- Le fonctionnement du CVS
- Le rôle de l'élu
- A construire des outils
- A mieux travailler ensemble

ON VA PARLER DE QUOI ?

- On va parler de ce que dit la loi
- On va expliquer le rôle de chacun
- On va apprendre les différentes étapes du CVS
- On va découvrir des outils
- On va s'entraîner à prendre la parole et à représenter les autres

POUR QUI ?

Cette formation s'adresse aux différents représentants du CVS.

- Il peut y avoir le représentant de la direction, un représentant de l'organisme gestionnaire, d'autres représentants des personnes accompagnées.
- On peut venir avec un professionnel de soutien.

PREREQUIS

- Etre représentant des personnes accompagnées au CVS
- Pouvoir se concentrer sur une journée complète (des pauses sont prévues dans la journée).
- Pouvoir donner son avis.

C'est conseillé de venir à deux :

- Je viens avec un professionnel (direction, professionnel de soutien)

QUI FAIT LA FORMATION ?

- **1 formateur du CREAI**
- **Lucile RACHET. Je suis formatrice**

CELA SE PASSE COMMENT ?

- On va jouer à trouver les règles du fonctionnement du CVS
- On va trouver des solutions ensemble
- On va réfléchir ensemble à notre rôle
- On va s'entrainer à utiliser des outils
- On va jouer à trouver les missions des représentants

L'autodétermination, c'est être acteur de sa vie. La loi dit que toutes les personnes peuvent choisir pour leur vie. L'Organisation des Nations Unies a écrit une convention pour que toutes les personnes puissent :

- participer à la société
- et choisir leur vie

Cette convention demande à ce que l'Etat et chaque citoyen s'adapte et accepte l'autre. Je m'interroge :

- est ce que je suis autodéterminé ?
- est ce que je laisse la possibilité aux autres de s'autodéterminer ?
- comment on fait pour s'autodéterminer ?
- comment j'aide ou je demande de l'aide pour m'autodéterminer ?

Cette formation est l'occasion de s'interroger ensemble professionnels et personnes accompagnées pour mettre en pratique l'autodétermination dans le quotidien.

OBJECTIFS

■ Pour les personnes accompagnées :

- Expliquer mes envies sans crainte
- Mobiliser dans ma vie les étapes clés pour m'autodéterminer :
 - Observer et se poser des questions sur ses habitudes de vie
 - Explorer les différentes possibilités pour les réaliser
 - Chercher les différents chemins
 - Passer à l'action

- Juger de l'aide nécessaire dans les différentes étapes de l'autodétermination

■ Pour les professionnels :

- Cerner le contexte sociétal et juridique de l'Autodétermination
- Adapter ma posture d'accompagnement au besoin de chacun et en fonction des différentes étapes d'un projet décidé par la personne.

CONTENU

- On va parler de ce que dit la loi, et la convention des droits
- On va réfléchir au concept des habitudes de vie
- On va identifier les habitudes importantes pour moi
- On va réfléchir à la définition de l'autodétermination

- On va découvrir les étapes pour s'autodéterminer
- On va réfléchir à qui ou quoi peut m'aider et comment mobiliser cette aide
- On va construire notre passeport pour s'autodéterminer
- On va créer ensemble des outils pour nous autodéterminer

* Tarifs pour les professionnels.
Personnes concernées : gratuit
(il est conseillé de venir en binôme professionnel /personne concernée)

PRÉREQUIS

- Pouvoir exprimer un avis en parlant ou en désignant

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Cette formation repose sur une diversité de modalités pédagogiques afin de la rendre participative et interactive
- Apports théoriques, Travaux de groupe, Jeux pédagogiques, Mises en situations et jeux de rôle
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnes concernées et professionnels

INFOS

 Intervenant expert

 2 jours / 12 heures

 6 à 15 personnes

 Nantes

 Non contribuant au CREA : 810€*
Contribuant volontaire au CREA : 640€*
> Repas inclus pour les formations en inter

Formation en intra sur demande : nous consulter

CONTEXTE

L'autodétermination, c'est quand je suis acteur de ma vie.

La loi dit que j'ai le droit de choisir pour ma vie.

L'Organisation des Nations Unies a écrit une convention.

La convention explique les droits des personnes vivant des situations de handicap.

J'ai le droit de :

- participer à la société
- choisir ma vie
- choisir mon lieu de vie
- choisir mes loisirs
- choisir mes amis...



ÇA SERT A QUOI ?

Cette formation sert à apprendre aux personnes vivant des situations de handicap à :

- expliquer mes envies sans crainte
- mobiliser dans ma vie les étapes clés pour m'autodéterminer :
 - se poser des questions sur les habitudes de vie qui sont importantes pour moi
 - explorer les possibilités pour les réaliser
 - chercher les différents chemins
 - passer à l'action
 - dire l'aide dont j'ai besoin dans les différentes étapes

Pour les professionnels :

- comprendre que les personnes ont le droit de s'autodéterminer
- proposer de l'aide à la personne si nécessaire

ON VA PARLER DE QUOI ?

- On va parler de ce que dit la loi, et la convention des droits
- On va réfléchir au concept des habitudes de vie
- On va identifier les habitudes importantes pour moi.
- On va réfléchir à la définition de l'autodétermination
- On découvrir les étapes pour s'autodéterminer
- On va réfléchir à qui ou quoi peut m'aider et comment mobiliser cette aide
- On va construire notre passeport pour s'autodéterminer
- On va créer ensemble des outils pour nous autodéterminer

QUI FAIT LA FORMATION ?

- **Lucile RACHET**
Je suis formatrice

CELA SE PASSE COMMENT ?

- On va jouer à trouver les lois
- On va trouver des solutions ensemble
- On va réfléchir ensemble aux étapes de l'autodétermination
- On va s'entraîner à utiliser des outils

Le plan de transformation des ESAT impulse depuis quelques années, une nouvelle dynamique d'accompagnement des travailleurs en situation de handicap visant à dynamiser, sécuriser, fluidifier, leur parcours professionnel. Le décret du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT complète cette ambition en instaurant de nouveaux droits individuels et collectifs aux travailleurs d'ESAT dont celui d'élire un délégué chargé de les représenter auprès de la direction, sur des situations d'ordre individuel et ainsi soutenir l'exercice de leurs droits. Qu'implique cette nouvelle mission de représentation ? Quels sont les rôles et missions du délégué ? Quelles conditions d'exercice de ce mandat et obligations de l'employeur ? Au sein de quelles instances ?

Cette formation à destination des élus délégués permettra d'apporter des éclairages sur ce nouveau rôle.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement d'un ESAT pour garantir l'exercice de son mandat de délégué
- Comprendre le rôle et les missions du délégué
- Comprendre et appréhender son rôle au sein des différentes instances de participation et de représentation de l'ESAT notamment CVS et instance mixte (QVT)

CONTENU

- Contenu de la journée 1 : le fonctionnement de l'ESAT
 - Les missions et le cadre légal d'un ESAT (lois 2002-2 et ses outils, contrat d'aide et de soutien, plan de transformation des ESAT)
 - Les règles de fonctionnement d'un ESAT et leur application
 - Les droits et devoirs des travailleurs d'ESAT
 - Les instances de participation et de représentation en ESAT

Objectifs pédagogiques J1 :

- Connaitre l'environnement d'un ESAT
- Appréhender le fonctionnement d'un ESAT
- Identifier et comprendre le fonctionnement des instances de participation et de représentation des travailleurs et des professionnels d'ESAT (CVS, instance mixte : thèmes abordés, lien entre les instances) afin d'y émettre des avis, formuler des propositions

- Connaitre les droits et devoirs des travailleurs pour mieux les représenter auprès de la Direction
- Connaitre les règles de communication et de prise de parole pour représenter au mieux ses pairs

- Contenu de la journée 2 : le délégué des travailleurs
 - Les modalités d'élection et la durée du mandat
 - Le rôle et les missions du délégué
 - Les droits et devoirs du délégué
 - Les modalités et lieux d'exercice du mandat
 - La posture du délégué

- Objectifs pédagogiques J2 :
 - Comprendre le rôle et les missions du délégué
 - Connaitre les droits et devoirs du délégué
 - Connaitre les modalités d'élection et la durée du mandat
 - Comprendre la fonction de représentant (intérêt collectif vs intérêt individuel)
 - Apprendre à exercer un mandat de représentant : heures de délégation, participation au CVS et à l'instance mixte
 - Savoir communiquer, écouter, expliquer, argumenter, prendre la parole, recevoir et transmettre des informations...

PRÉREQUIS

- Être élu ou souhaiter se présenter à la fonction de délégué
- Pouvoir se concentrer sur des journées complètes (des pauses sont prévues) et pouvoir donner son avis

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Alternance d'apports théoriques et pratiques ; différentes méthodes pédagogiques interactives et participatives avec des supports adaptés
- Travaux de groupe, Dixit ; mises en situation et jeux de rôle ; quizz ; Puzzle ; Vidéos, audios ...
- Questionnaire d'entrée en formation (attentes) Questionnaire à chaud (Quizz, bilan à chaud, évaluation des acquis et satisfaction)
- Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (impact sur vos pratiques)

PUBLIC CONCERNÉ

- Travailleurs d'ESAT, élus délégués, suppléants délégués des personnes ou souhaitant exercer le rôle de délégué des personnes
- Professionnels d'ESAT en posture d'accompagnants

INFOS

 Formateur permanent du CREAL

 2 jours / 12 heures

 6 à 15 personnes

 Nantes

 Non contribuant au CREAL : 600€

Contribuant volontaire au CREAL : 480€

> Repas inclus pour les formations en inter

Formation en intra sur demande : nous consulter



LE PILOTAGE ET LA QUALITE



LE PILOTAGE ET LA QUALITÉ

Tous secteurs confondus

F20	<u>Se préparer à l'évaluation externe et porter une démarche d'amélioration continue de la qualité</u>	p. 45
F21	<u>Le circuit du médicament dans les établissements médico-sociaux</u>	p. 46
F22	<u>Méthodologie de mise en œuvre d'une réflexion éthique dans le secteur social et médico-social</u>	p. 47
F23	<u>Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance dans les ESSMS</u>	p. 48
F24	<u>Responsabilités respectives des établissements, services et professionnels</u>	p. 49
F25	<u>Impulser une démarche RSE en ESSMS</u>	p. 50

Secteur des EHPAD

F26	<u>La place des proches dans les EHPAD et la gestion des réclamations</u>	p. 51
------------	---	-------	-------

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la Haute Autorité de Santé (HAS) la responsabilité d'élaborer une procédure et des méthodes d'évaluation dans le cadre de la mise en œuvre dès 2023 du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS. Ce nouveau dispositif s'appuie notamment sur un référentiel national unique et des méthodes d'évaluation qui devront soutenir l'objectif d'amélioration continue mais aussi le pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Le CREAI propose de soutenir les acteurs impliqués dans l'appropriation de ce nouveau dispositif d'évaluation qui constitue un tournant majeur pour le secteur.

OBJECTIFS

- | Connaitre la procédure d'évaluation externe et les méthodes d'évaluation déployées par le dispositif HAS d'évaluation des ESSMS
- | Connaitre les composantes du référentiel et du manuel d'évaluation pour s'y référer en pratique
- | Connaitre les éléments d'évaluation des critères impératifs
- | Rendre effectif le rôle du CVS ainsi que la place de la personne accompagnée dans le dispositif d'évaluation
- | Identifier les étapes d'une démarche d'amélioration de la qualité

CONTENU

- | Enjeux et cadre législatif du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité
- | La procédure et les étapes
- | Exploration des méthodes d'évaluation : accompagné traceur, traceur ciblé, audit système
- | La place de la personne accompagnée et le rôle du CVS
- | Prise en mains du nouveau référentiel d'évaluation
- | Focus sur les critères impératifs
- | Prise en mains du manuel d'évaluation
- | Le choix de l'organisme évaluateur
- | Organisation de la visite d'évaluation
- | Le rapport d'évaluation
- | La place des RBPP dans l'approche de l'évaluation

PRÉREQUIS

- Connaissance des enjeux liés au nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travaux de sous-groupes en lien avec les différents contextes des ESSMS représentés en formation : études de cas, exercices
- Exercices de prise en mains des documents HAS
- Test de positionnement, Évaluation des acquis par séquence (tests, quizz, exercices, études de cas) Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (impact sur vos pratiques)

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres, responsable qualité, correspondant qualité, tout professionnel engagé dans la démarche, administrateurs, membres de CVS, ...

INFOS

-  Formateur permanent du CREAI
-  1 jour / 7 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAI : 320€
Contribuant volontaire au CREAI : 250€
> Repas inclus pour les formations en inter
- Formation en intra sur demande : nous consulter

La prise en charge médicamenteuse des personnes accueillies dans les établissements médico-sociaux est un enjeu incontournable de santé publique.

Afin d'éviter tout risque de iatrogénie, il est nécessaire de s'assurer que toutes les étapes du circuit du médicament sont bien respectées et que la répartition des tâches, rôles et missions de chacun, de la dispensation à l'administration du médicament sont bien respectées.

OBJECTIFS

| Etablir le circuit du médicament au sein de son établissement

| Respecter les obligations des établissements en matière de médicament

| Décrire les rôles, missions et responsabilités de tous les acteurs du circuit du médicament au sein de son établissement

| Identifier et établir les différentes modalités d'approvisionnement de l'usager

CONTENU

| Le cadre légal et règlementaire du circuit du médicament

| Les responsabilités et les risques

| Le circuit du médicament dans les établissements médico-sociaux : dispensation, distribution et administration : qui peut faire quoi ?

PRÉREQUIS

- Intervenir sur tout ou partie du circuit du médicament, ou avoir en charge son organisation et sa sécurisation

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques et pratiques, supports PPT, documentation technique, bibliographie de référence
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs Généraux, directeurs d'établissements, Directeurs adjoints, responsables juridiques, cadres de santé, infirmiers

INFOS



Intervenant expert



1 jour / 6 heures



6 à 12 personnes



Nantes



Non contribuant au CREAI : 320€
Contribuant volontaire au CREAI : 250€
> *Repas inclus pour les formations en inter*

Formation en intra sur demande : nous consulter

Les équipes, les familles et les personnes accompagnées peuvent être confrontées à des situations complexes, des questionnements difficiles ou des sujets sensibles qui interrogent ou divisent. Aucune solution ne semble alors bonne ou mauvaise et aucune procédure ne peut être appliquée.

La réflexion éthique est une nouvelle opportunité de confronter différents points de vue, d'apporter des éclairages juridiques, sociaux, philosophiques pour soutenir les pratiques.

OBJECTIFS

- | Décrire les différentes définitions et approches de l'éthique
- | Cerner les principaux points de la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM/ HAS en matière de réflexion éthique
- | Analyser les atouts et les limites des différents modèles de mise en œuvre d'un espace de réflexion éthique dans un établissement médico-social
- | Utiliser les outils de communication des travaux de réflexion éthique

CONTENU

- | Les principes fondamentaux de la réflexion éthique
- | Les recommandations de bonnes pratiques en vigueur
- | La mise en œuvre d'une instance de réflexion éthique
- | Les modalités pratiques de fonctionnement d'un comité éthique : exemples, atouts et limites de différents modèles envisageables

- | Quelques exemples de thématiques à traiter
- | Le travail de réflexion et d'élaboration des écrits
- | Les modalités de communication à favoriser

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Illustrations pratiques
- Retours d'expérience
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

SUPPORTS DE FORMATION

- Un guide du contenu de formation

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels concernés par la création, l'animation ou la participation à une instance de réflexion éthique

INFOS

 Formateur permanent du CREAI

 1 jour / 7 heures

 6 à 15 personnes

 Angers

 Non contribuant au CREAI : 320€
Contribuant volontaire au CREAI : 250€
> *Repas inclus pour les formations en inter*

Formation en intra sur demande : nous consulter

La bientraitance est une approche relationnelle d'attention à l'autre, une démarche globale d'accompagnement et d'accueil visant à :

- 1- Identifier et prendre en compte les besoins des personnes concernées dans une démarche de personnalisation de l'accompagnement.
- 2- Informer, respecter et défendre les droits des personnes concernées
- 3- Valoriser l'expression et promouvoir le respect des choix des personnes concernées
- 4- Prévenir, repérer et agir contre les différentes formes de maltraitance subie par les personnes concernées.

La bientraitance se manifeste à la fois dans les actes professionnels quotidiens et dans les orientations institutionnelles (notamment dans le projet d'établissement). La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance se renforcent aujourd'hui (définition juridique des maltraitances en 2022, obligation d'inscrire les stratégies de lutte contre les maltraitances dans le projet de l'établissement, évaluation de la bientraitance dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, nouvelles attentes sociales, etc...). Cette formation invite les professionnels à s'interroger, évaluer et formaliser leur cadre d'intervention pour s'inscrire dans une démarche pratique de promotion de la bientraitance et de prévention, de repérage et lutte contre les risques de maltraitance..

2 formules répondant à des objectifs et des modalités distinctes :

Formation sur 1 jour

« **Acquérir et partager les fondamentaux, le socle notionnel** » : Les notions et définitions à maîtriser, les repères HAS et le cadre réglementaire appliqués à la bientraitance et la maltraitance à connaître.

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques et pratiques, supports PPT, documentation technique, bibliographie de référence
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
- Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
- Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)
- Méthode pédagogique interactive (*quizz, jeux, capsules vidéo, etc...*)

Formation sur 2 jour

« **Déployer la démarche de promotion de la bientraitance et de lutte contre les maltraitances** » : les fondamentaux et le socle notionnel, la méthodologie et les outils de mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de promotion de la bientraitance et de lutte contre les maltraitances.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public

PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE ET PRÉVENIR LA MALTRAITANCE DANS LES ESSMS

LE PILOTAGE ET LA QUALITÉ

F23
2/2

OBJECTIFS	Formation	Formation	INFOS
	1 jour	2 jours	
Nommer les éléments qui fondent une culture commune et partagée autour de la démarche de bientraitance (repères, socles conceptuels)	✓	✓	Formateur permanent du CREAI
Susciter une dynamique de réflexion sur la démarche de bientraitance (posture d'accompagnement, règles institutionnelles, outils et supports institutionnels utilisés dans la pratique, etc....)	✓	✓	1 jour / 7 heures
Définir la maltraitance, son cadre réglementaire et identifier ses composantes et ses facteurs de risque	✓	✓	6 à 15 personnes
Identifier en équipe les points de vigilance et les actions prioritaires à mener en matière de promotion de la bientraitance et de lutte contre les maltraitances	✗	✓	Nantes ou Angers
Repérer et formaliser les pistes d'amélioration pour les pratiques professionnelles et institutionnelles	✗	✓	Non contribuant au CREAI : 320€ Contribuant volontaire au CREAI : 250€ > Repas inclus pour les formations en inter
S'approprier la méthodologie nécessaire à la mise en œuvre d'un plan structuré de promotion de la bientraitance et de prévention des risques de maltraitance	✗	✓	Formation en intra sur demande : nous consulter
CONTENU			INFOS
Méthode pédagogique interactive (quiz, jeux, capsules vidéo, etc...)			
Les définitions-socles, les repères et les recommandations concernant la mise en œuvre de la bientraitance (méthode pédagogique basé sur des quizz, jeux, capsules vidéo, etc...)	✓	✓	Formateur permanent du CREAI
Les différentes typologies de maltraitances, les risques de maltraitances institutionnelles et le cadre réglementaire qui s'impose dans les ESSMS (méthode pédagogique basé sur des quizz, jeux, capsules vidéo, etc...)	✓	✓	2 jour / 14 heures
Les thématiques et les enjeux qui peuvent être articulées dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de bientraitance (postures professionnelles : tutoiement / vouvoiement, respect des droits : intimité, liberté d'aller et venir, thématique : inclusion, autodétermination, pouvoir d'agir) (méthode pédagogique basé sur des quizz, jeux, capsules vidéo, etc...)	✓	✓	6 à 15 personnes
Travail en demi-groupe : repérage des points de vigilance et des priorités, repérage des signaux d'alertes, auto-évaluation	✗	✓	Nantes ou Angers
Présentation et utilisation des outils méthodologiques issus des RBPP pour la mise en œuvre pratique d'un plan structuré de bientraitance (étude de cas, analyse des événements indésirables, actualisation des procédures de signalement, lien avec la démarche éthique, etc...)	✗	✓	Non contribuant au CREAI : 580€ Contribuant volontaire au CREAI : 470€ > Repas inclus pour les formations en inter
Travail en demi-groupe : modalités pratiques pour la construction et le pilotage d'un groupe / comité bientraitance : outils et actions institutionnels, liens possibles avec la démarche éthique, etc...)	✗	✓	Formation en intra sur demande : nous consulter

Les professionnels des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux s'interrogent de plus en plus sur les responsabilités du fait de l'accompagnement ou de la prise en charge des patients ou usagers, dans un contexte de défiance et de judiciarisation.

Cette formation se propose de clarifier les différents mécanismes de responsabilité, avant d'échanger sur les outils de gestion et de prévention du risque contentieux.

OBJECTIFS

- | Identifier les différents mécanismes de responsabilité
- | Connaître l'importance des écrits professionnels, aux droits des usagers / patients, aux obligations des professionnels et établissements ou services, et aux responsabilités associées

| Valider ou améliorer les procédures et modes opératoires définis en interne

CONTENU

- | Les mécanismes de responsabilités respectives de l'établissement personne morale, des dirigeants d'association et des professionnels (civile et administrative, pénale)
- | Actions en responsabilité et notions annexes (réclamations, demandes d'information ...) : quelle gestion opérationnelle de ces différentes situations ? Quels outils et processus ?

| Quels outils de prévention ?

PRÉREQUIS

- Exercer en établissement ou service sanitaire, social ou médico-social

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques et jurisprudentiels / Mise en perspective et retours d'expériences / Echanges à partir des pratiques
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Administrateurs, Directeurs, Cadres intermédiaires et tous Professionnels en lien avec les patients / usagers

INFOS

- | | |
|---|--|
|  | Intervenant expert |
|  | 1 jour / 6 heures |
|  | 6 à 12 personnes |
|  | Nantes |
|  | Non contribuant au CREA : 320€
Contribuant volontaire au CREA : 250€
> Repas inclus pour les formations en inter |
| Formation en intra sur demande : nous consulter | |

Engager une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans son organisation, permet de se questionner sur l'ensemble de ses activités et ses pratiques, en termes d'impact social et environnemental. Une telle démarche vise à faire évoluer les comportements individuels et les modes de gouvernance, ce qui contribue à la qualité des accompagnements ainsi qu'à la fidélisation et attractivité des professionnels.

OBJECTIFS

- | Nommer les enjeux d'une démarche RSE pour les ESSMS
- | Distinguer les différents axes de la RSE
- | Identifier les étapes et outils au service d'une démarche RSE : gouvernance, diagnostic, plan d'action, communication

CONTENU

- | Du développement durable à la RSE
 - Définitions et réglementations
 - Enjeux de la RSE et impacts pour les ESSMS
- | Les différents axes de la RSE
 - L'axe gouvernance
 - L'axe territoire
 - L'axe social
 - L'axe environnemental
 - L'axe économique
- | Les différentes étapes d'une démarche RSE
 - Identifier la RSE comme orientation stratégique d'une organisation
 - Conduire un diagnostic RSE dans son organisation
 - Etablir un plan d'actions
 - Faire vivre la démarche RSE et démarche qualité

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Quizz
- Exposé
- Exercices pratiques
- Atelier de réflexion
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
- Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
- Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnels des structures sociales et médico-sociales

INFOS

-  Formateur permanent du CREAL
-  1 jour / 7 heures
-  6 à 15 personnes
-  Nantes
-  Non contribuant au CREAL : 320€
Contribuant volontaire au CREAL : 250€
> Repas inclus pour les formations en inter
- Formation en intra sur demande : nous consulter

Les professionnels s'interrogent parfois sur la place, et les droits et obligations respectives du résident, de sa personne de confiance, de sa famille, ou des mandataires à la protection juridique des majeurs ou habilités familiaux : qui informer ? qui décide ? qui est l'interlocuteur ? comment concilier participation des familles et des proches et droits à l'intimité et au secret du résident ?

Cette place des proches dans le projet d'accompagnement peut se traduire par des réclamations dont il convient de tenir compte pour améliorer la qualité d'accompagnement des résidents. Cependant, elle ne doit pas avoir pour conséquence d'interférer dans la bonne organisation de la structure.

OBJECTIFS

- | Mobiliser les droits et les places respectives des différents interlocuteurs
- | Associer les proches aidants aux décisions relatives à l'accompagnement des résidents dans le respect des droits de ces derniers

| Traiter les réclamations et les utiliser dans un processus d'amélioration continue de la qualité

CONTENU

- | La place de la famille, des proches et des aidants dans l'organisation de la prise en charge du résident
- | Les différentes mesures de protection juridique et leurs conséquences sur la place du mandataire familial
- | Rôle et mission de la personne de confiance
- | Responsabilités et rôles des professionnels : directeur, médecin, équipe soignante

- | Enjeux et place de la gestion des plaintes et incidents dans le contexte réglementaire et des recommandations (HAS)
- | La procédure de signalement des événements indésirables
- | Les réclamations : un outil au service de l'amélioration continue de la qualité

PRÉREQUIS

- Etre en relation avec les usagers et leurs proches en établissement ou service sanitaire, social ou médico-social

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Echanges à partir des pratiques
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs Généraux, Directeurs d'établissements, Directeurs adjoints, Responsables juridiques, Responsables qualité, Cadre de santé des EHPAD et tout professionnel en contact avec les résidents et les proches

INFOS

 Formateur permanent du CREAI

 1 jour / 6 heures

 6 à 12 personnes

 Nantes

 Non contribuant au CREAI : 320€
Contribuant volontaire au CREAI : 250€
> *Repas inclus pour les formations en inter*

Formation en intra sur demande : nous consulter



CREAI Pays de la Loire
BAL n°59 - 8 avenue des Thébaudières
CP 30406 - 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX



Email : info@creai-pdl.fr



Tél. 02-28-01-19-19



www.creai-pdl.fr

Numéro de formation professionnelle continue :
52 44 04226 44
Numéro SIRET : 788 354 454 00076
Code APE : 8899 B



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation